

Séance du 01 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois d'avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26/03/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	26/03/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël.

Absents : BROCHEC Frédéric (pouvoir à BUR Frédéric).

Secrétaire de séance : BUR Frédéric.

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08/03/2025

Délibération n°2025-04-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le samedi 8 mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Lilian Basquin.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,
VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2025.

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

